

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Rejeté

AMENDEMENT N ° CF69

présenté par
M. Courbon, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti,
Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 4
ÉTAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Presse et médias	0	-12 000 000	0	-12 000 000
Livre et industries culturelles	0	0	0	0
TOTAUX	0	-12 000 000	0	-12 000 000
SOLDE	+12 000 000		+12 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à augmenter le Fonds de Soutien à l’Expression Radiophonique (FSER) à hauteur de 37,3 m€, soit 12 millions d’€ supplémentaires par rapport à ce qui est prévu dans ce projet de budget.

Le Gouvernement prévoit en effet pour 2025 une réduction de près de 35 % du FSER, soit une coupe budgétaire de plus de 10 millions d’euros, pour des crédits alloués à plus de 770 radios associatives en France.

Les radios associatives locales occupent une place singulière dans le paysage médiatique français. Présentes sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans l'Hexagone qu'en outre-mer, et particulièrement dans les zones rurales et outre-mer ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, elles jouent un rôle souvent décisif dans la vitalité des territoires et le renforcement du lien social.

Véritables vecteurs de cohésion, elles animent la vie locale et accordent une part importante de leur programmation aux cultures minoritaires, aux nouveaux talents artistiques, et aux campagnes d'intérêt général. Par ailleurs, elles mènent des actions d'intégration, de formation et d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), ainsi que dans la prévention des Fakes News dans les milieux scolaires et universitaires, dans les quartiers.

Selon l'Union des employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, elles emploient près de 2850 salariés dont 270 journalistes professionnels.

Au delà de venir corriger la baisse de 10 millions d'€, le Syndicat National des Radios Libres (SNRL) propose de réévaluer le FSER à 37,3 millions d'€ pour 2025 (contre 35,7 m€ en 2024) afin de prendre en compte l'augmentation constante des services radios et les surcoûts générés par la double diffusion FM/DAB+.

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement :

- minore de 12 M€ l'annulation d'AE et de CP du programme 180 « Presse et médias » afin de les allouer à l'action 06 « Soutien à l'expression radiophonique locale » de ce même programme.

Cet amendement a été travaillé avec le SNRL.